Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault

éducation
nationale

SANTE et ACTION SOCIALE
en faveur des élèves

réf : IH/VM

Affaire suivie par :

Isabelle HADJI
Médecin
Conseiller Technique
Départemental

Téléphone
04 67 91 53 11

Télécopie
04 67 91.52.25

courriel
isabelle.hadji
@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Montpellier, le 3 septembre 2015

L'Inspectrice d'Académie
Directrice académique
des services de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs
De lycées et lycées professionnels
Mesdames et Messieurs les Principaux
De collèges
Mesdames et Messieurs les COP
Mesdames et Messieurs les IEN
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles
Mesdames et Messieurs les infirmiers-es
RASED

OBJET : Demande d'intervention d'un médecin scolaire.

Pour bénéficier de l'intervention d'un médecin de l'éducation nationale, les établissements devront contacter le secrétariat du centre médico-scolaire (CMS) dont ils dépendent :

- Par téléphone pour les situations graves et urgentes (maltraitance, méningite...).
- Par courrier, à l'aide de la fiche jointe (fiche de demande d'intervention) pour les situations d'élèves nécessitant une évaluation médicale (graves difficultés scolaires, problème important du comportement, problème de santé, scolarisation d'un enfant handicapé...).

Ceci permettra une première évaluation, afin de mieux adapter la réponse et de regrouper plusieurs situations afin de limiter les déplacements.

Si vous n'arrivez pas à contacter le secrétariat du C.M.S., appelez le service Promotion de la santé en faveur des élèves de la D.S.D.E.N. :

Secrétariat :

Mme DEVINE Marie-Christine ou Mme PONS Marie-Violaine :

au 04 67 **91 52 36** / 04 67 **91 53 03** - Fax : 04 67 **91 52 25**

Mail : marie-christine.devine@ac-montpellier.fr ou marie-violaine.pons@ac-montpellier.fr

Anne-Marie FILHO

académie
Montpellier
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'INTERVENTION DU MEDECIN SCOLAIRE

En dehors des situations relevant de la protection de l'enfance (maltraitance)

Nom du demandeur : Date de la demande :

Etablissement:

Elève concerné(e) :

- Nom Prénom :
- Date de naissance :
- Classe :

Coordonnées de la famille :

- Nom Prénom:
- Téléphone :

Motif de la demande :

Quel type d'intervention y a-t-il déjà eu dans l'établissement (suivi CPE, Infirmier, A.S, RASED, COP, rencontre avec les parents, équipe éducative...) ?

A votre connaissance y a-t-il eu un suivi extérieur (orthophonique, psychologique, médical, éducatif, judiciaire, PRE/DRE...) ?

Merci de joindre tous les documents en votre possession (compte-rendu d'équipe éducative, bilan orthographique.. .)
PS : Les parents ont bien sûr été informés de la démarche pour les élèves mineurs.

Retour :